

## Décision

- Approbation du projet de contrat d'établissement, assorti de 2 motions

### Compte-rendu du conseil du 25 février

JM. Desrumaux souhaite que l'on ajoute, page 3, 5<sup>ème</sup> alinéa : *"Le directeur de l'IUT s'étonne de l'absence de moyens spécifiques pour l'IUT et de l'absence de concertation entre l'IUT et le ministère, contrairement aux engagements pris par ce dernier"*.

En effet, dans une note du 9 février 1998 émanant de la direction de l'enseignement supérieur, on peut lire que *"le ministre réaffirme le fléchage des moyens"* et *"qu'il n'y aura pas de contrat d'établissement signé, sans que l'IUT n'ait donné son accord sur la partie le concernant"*.

M. Del Campo estime que les comptes-rendus sont trop synthétiques et ne tiennent pas compte de toutes les interventions.

Le compte-rendu du 25 février, avec l'ajout de JM. Desrumaux, est approuvé à l'unanimité.

### Examen du projet de contrat d'établissement

JC. Angué rappelle la procédure adoptée lors du dernier conseil : si les dernières propositions du ministère étaient proches de celles de l'université, le conseil assortirait, éventuellement, le texte proposé d'une motion.

Le président présente ensuite les amendements décidés lors du dernier conseil et acceptés par le ministère. Il précise ensuite les dernières modifications émanant du ministère :

Page 13 : si le ministère n'accepte pas le terme *"Fédérations"* (14<sup>ème</sup> ligne), version du 25 février, il respecte l'esprit.

Page 15 : le ministère impose *"recommandation"* à la place *"d'orientations"* (titre du paragraphe c)

Page 16 : les noms des directeurs sont ré-introduits

Page 18 : à propos des ressources humaines, dans les paragraphes *"enseignants"* et *"IATOSS"*, le ministère a remplacé la proposition de l'université *"avec l'objectif de réduire de façon significative le déficit reconnu sur la durée du contrat"* par *"avec l'objectif d'améliorer le taux d'encadrement sur la durée du contrat"*.

Page 19 : le ministère a supprimé le chiffre 6 (6 emplois gagés)

F. Morel estime que des améliorations non négligeables ont été obtenues par les dernières négociations et formule plusieurs critiques qui sont résumées dans le texte de la motion suivante, à laquelle est ajoutée une proposition de JP. Duboc (voir en annexe la motion sur les emplois, le 4ème paragraphe est l'amendement présenté par JP. Duboc).

JM. Desrumaux intervient pour dénoncer à nouveau la faiblesse des moyens destinés aux filières technologiques et professionnelles, alors que l'université a cette vocation. Il propose le texte d'une motion (voir en annexe).

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil approuve la dernière version du projet de contrat d'établissement, assorti des deux motions et mandate le président pour le signer.

### Informations

- Effectifs étudiants : le président commente un tableau recto-verso sur l'évolution des effectifs étudiants et sur les caractéristiques socio-démographiques ; il constate que la baisse (-1,1%) est enrayée (en raison notamment d'une hausse des 2èmes et 3èmes cycles). Les principales baisses concernent l'ISTV (-8%) et la FLLASH (-8%).

- U3M : ce point sera étudié, comme prévu, au prochain conseil. La réflexion " U3M " sera reprise dans le prochain contrat de plan 2000-2006. L'université aura un rôle important à jouer. Dans le document du conseil régional, il est envisagé un plan d'urgence pour le sud du département et dans le projet de l'Etat une priorité serait accordée au pays du Hainaut. JC .Angué a d'ailleurs envoyé une lettre au président du conseil régional (celle destinée au préfet devrait suivre) pour indiquer le rôle fédérateur que peut jouer l'université. Il cite quelques exemples : des zones près de Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Avesnes... pour accueillir des jeunes créateurs d'entreprise dans les technologies innovantes ; une liaison haut débit entre ces villes pour la recherche, l'enseignement supérieur et les lycées, la santé, les collectivités, la culture, les entreprises...

- Licence professionnelle : J. Defrenne présente un questionnaire et précise qu'il organise une réunion de consultation le 18 mars pour recueillir les observations de la communauté universitaire sur le texte d'orientation du ministère.

- Emploi jeunes : G. Dechy annonce que l'université devrait obtenir la mise à disposition de 10 emplois jeunes (auxiliaires de vie universitaire) et de 15 aides-éducateurs.

Par ailleurs, l'université devrait former (200 H par an) 200 aides-éducateurs en poste dans le Valenciennois. Les moyens mis à disposition sont un poste d'agrégé + 50.000 F + 1.850 F par aide-éducateur inscrit à l'université.

**Étaient présents :**

**Personnalités extérieures :** Mme Adam, Melle Gouegec, MM. Druel, Hédin

**Collège A :** MM. Desmulières, Gaudier, Gazalet, Houriez, Thierry, Thomas

**Collège B :** Mme Levin, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Morel, Pommeray

**Collège AITOSS :** Mme Decneut, MM. Balenghien, Bury, Duboc

**Collège Usagers :** Melle Marcoux, MM. Joing, Morchain, Regnier

**Membres de Droit :** M. Darras

**Membres Invités :** Mme Steiner, MM. Dechy, Defrenne, Etienne, Fréville,

**Ont donné pouvoir :**  
MM. Van Ceulebroeck et Szymusiak à Melle Gouegec  
M. Malvache à M. Desmulières  
MM. Bricout, Hörling à M. Gaudier  
M. Level à M. Thomas  
Mme Ravez à M. Del Campo  
Melle Caouder à M. Morel  
Mme Cleuet à M. Bury  
Melle Fournié, M. Bouroi à M. Joing  
Melle Daoudi à M. Regnier

**Excusés :** MM. Delebarre, Herbin, Legendre, Loquet, Nongaillard, Van Ceulebroeck, Wiart, Willaëys

Le président de l'université,

JC. Angué.

## MOTION RELATIVE AUX TAUX D'ENCADREMENT

Considérant que le Ministère a accepté, dans l'esprit, les amendements proposés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 février 1999,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, réuni le 11 mars 1999, mandate le Président de l'Université pour signer le Contrat d'Etablissement 1998-2001 dans sa dernière version.

Concernant les moyens en emplois enseignants et IATOS, le Conseil d'Administration prend acte de l'objectif affirmé par l'Etat d'améliorer les taux d'encadrement à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Les politiques de développement et de qualité de l'Université décrites dans le présent contrat ne se feront que par une amélioration notable du nombre des personnels administratifs et techniques.

Le Conseil d'Administration constate que, en 1999, la faiblesse des attributions d'emplois n'améliore pas les taux d'encadrement (rapports potentiel / besoins après attribution des emplois), par rapport à 1998 (voir tableaux ci joints).

Le Conseil d'Administration souhaite que les attributions de l'année 2000 permettent de dépasser nettement les taux d'encadrement de 1998 et qu'avec les attributions de l'année 2001, ces taux d'encadrement atteignent à peu près la valeur 1.

## MOTION RELATIVE AUX MOYENS D'EQUIPEMENT SPECIFIQUES DES FILIERES TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES

Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis réuni le Jeudi 11 Mars 1999 :

Considérant le projet de Contrat d'Etablissement 1998-2001 liant l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, proposé au vote en session ce 11 Mars 1999,

Considérant le paragraphe 1 du préambule de ce projet qui affiche comme premier axe stratégique le développement de la professionnalisation,

Considérant le paragraphe 2 du préambule de ce projet qui met en avant la volonté de l'Université de poursuivre l'effort d'adaptation et de modernisation de ses filières professionnelles,

Considérant que ces objectifs nécessitent impérativement le renouvellement et le développement des plates-formes technologiques indispensables pour répondre aux besoins de formation et de qualification des étudiants et des adultes en reprise d'études,

Considérant l'échéancier des moyens financiers et leur ventilation,

S'insurge contre la disparition des lignes "équipements pédagogiques" et "renouvellement matériels" dans le nouveau contrat,

Juge cette disparition incompatible avec les objectifs du contrat repris ci-dessus, et dangereuse à terme pour la pérennité même des filières concernées,

Exige que des crédits d'équipement supplémentaires spécifiques soient fléchés sur les filières technologiques et professionnelles de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.